

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Règles de constructibilité limitée : exceptions et application
Emprunt / Prêt. Exception de garantie soulevée par le débiteur solidaire tirée de l'existence de l'assurance-décès du codébiteur
- 7 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Successions / Libéralités.
 CJUE : qualification du certificat d'hérédité
- 8 ENTREPRISE**
Liquidation judiciaire. Déclaration de créance née d'une prestation compensatoire
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Démembrement de propriété. Indivision en nue-propriété et vente forcée par le créancier personnel d'un des nus-propriétaires
Adoption. Annulation d'une adoption motivée par des fins successorales
- 11 FISCAL**
Contrôle et contentieux. Caractérisation de l'intention délibérée d'éluider l'impôt
- 13 PROFESSION**
Notaires. Négociation immobilière : sanction d'un GIE de notaires pour entente illicite
Responsabilité notariale. Responsabilité du notaire qui a régularisé un certificat de mutation inutile

À LA Une

Servitude : limite à la création d'un droit de jouissance *sui generis*

Par un arrêt publié du 6 juin 2019, la Cour de cassation apporte des précisions sur la liberté de création d'un droit réel *sui generis*.

Dans l'affaire en cause, la haute juridiction confirme que la clause instaurant une servitude qui a pour conséquence d'interdire au propriétaire du fonds servant toute jouissance de sa propriété doit être déclarée nulle et ne peut être requalifiée en droit de jouissance *sui generis* afin d'échapper à cette nullité. > **LIRE P. 1**